



Successions et droit à la retraite

Par **demaison**, le **08/09/2008 à 12:39**

bonjour, je suis mariée depuis janvier 2007 mon premier mariage mais par contre pour mon mari c'est un remariage .Il a été marier plus de 10années ,quel est la personne qui aura droit au versement de la retraite si il venait à decede sachant que je vie avec mon mari depuis 2000 .est-ce le fait de vivre ensemble avant le mariage rentre en conte.merci de bien vouloir me repondre tres rapidement .sinceres salutations .

Par **Tisuisse**, le **08/09/2008 à 13:51**

La vie commune doit, sauf erreur de ma part, s'entendre "durant le mariage". Au décès de votre conjoint, vous toucherez la pension de réversion mais, sa 1ère femme pourrait avoir droit à une partie de cette pension si ses revenus sont faibles. A se faire confirmer par les caisses de retraite.

Par **Visiteur**, le **08/09/2008 à 17:57**

Bonsoir,
Effectivement, la pension "de reversion" sera calculée en faveur de chaque ex-épouse, au prorata de la durée de chaque mariage (et non de la vie commune).